



Cette année est mis en place « Le questionnaire de santé » proposé par la fédération française de Cyclotourisme. Le certificat médical n’est plus obligatoire.

Pour établir votre licence, vous avez plusieurs solutions.

N°1 – **Vous voulez effectuer votre demande de licence « à distance »** : *Ce n’est pas une demande « en ligne » qui pourrait s’effectuer directement sur le site Internet de la FFvélo.*

A – Vous téléchargez les documents mis à votre disposition.

B – Après avoir complété le fichier à l’aide d’un logiciel qui vous convient, vous effectuez votre virement bancaire (**ne pas oublier d’indiquer son nom**) à l’aide du RIB de notre club ou vous pouvez transmettre votre chèque à notre secrétaire. **Guy Bourneuf, n°23 Square Jean-Paul Sartre 49100 ANGERS**

C – Vous transmettez votre ou vos fichiers à secrtaire.aspccyclo@gmail.com – *Nom du fichier : « Licence2024-Nom-Prénom » au format PDF si cela vous est possible.*

Vous pouvez aussi imprimer les 3 pages, les compléter, puis les scanner et les transmettre par mail.

N°2 – **Vous voulez effectuer votre demande de licence par courrier** :

A – Vous imprimez les documents mis à votre disposition.

B – Après avoir complété les différentes pages, vous effectuez votre virement bancaire (**ne pas oublier d’indiquer son nom**) à l’aide du RIB de notre club ou vous rédigez un chèque.

C – Vous transmettez votre courrier à **Guy Bourneuf, n°23 Square Jean-Paul Sartre 49100 ANGERS**

N°3 – **Vous ne pouvez pas imprimer les documents transmis par mail ou accessibles sur notre site Internet** :

A – Vous pourrez compléter votre licence le jour de l’AG.

B - Puis, reprendre à l’étape B de la solution n°2.

Les pièces jointes à cette notice :

1-La demande de licence 2024

2-La notice d'information - Assurance FFVélo 2024 (au format PDF)

NB : L’ensemble de ces documents seront mis à votre disposition par Didier Adam sur notre site Internet : <https://aspccyclo.fr/>